

1.5 Marchés soumis aux accords internationaux Non

2. Objet du marché

2.1 Titre du projet du marché

Extension des écoles de Courrendlin

Objet et étendue du marché: Travaux de construction du bâtiment A du projet d'extension des écoles de Courrendlin

N° du marché 2

Brève description: Réalisation de portes, de cloisons de séparation en bois et de faux-plafond en bois ou dérivé du bois

2.2 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV:

45214220 - Travaux de construction d'écoles secondaires

Code des frais de construction (CFC):

2730 - Portes intérieures

2733 - Menuiserie courante

2825 - Revêtements de paroi en bois et dérivés du bois

2834 - Plafonds en bois et dérivés du bois

Catalogue des articles normalisés (CAN):

622 - Portes

113 - Installations de chantier

624 - Menuiserie courante

652 - Faux-plafonds en bois, dérivés du bois, fibres minérales

3. Décision d'adjudication

3.2 Adjudicataire

Nom: Batipro SA Construction Bois, Route du

Moulin des Lavois 51, 2882 Saint-Ursanne, Suisse

Prix (prix total): CHF 495 000.00 avec 7,7 % de TVA

4. Autres informations

4.1 Appel d'offres

Publication du: 21.7.2022

Organe de publication: www.simap.ch

Numéro de la publication 1275321

4.2 Date de l'adjudication

Date: 31.10.2022

4.3 Nombre d'offres déposées

Nombre d'offres: 1

4.5 Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, la présente décision peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication ou de la réception de la notification.

Divers

Avis de mise à ban

La parcelle N° 513 du ban de Porrentruy, Chemin de l'Ermitage 2 et 2a, est mise à ban sous réserve des charges existantes;

il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle;

les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de CHF 2000.- au plus.

Porrentruy, le 10 novembre 2022.

La Juge civile: Lydie Montavon-Terrier.

Syndicat d'améliorations foncières de Rocourt

Avis de dépôt public

Conformément à l'art. 102 de la Loi sur les améliorations structurelles du 20 juin 2001 (LAS RSJU 913.1), le Syndicat d'améliorations foncières de Rocourt, en accord avec le Service de l'Economie rurale, dépose publiquement le dossier suivant:

Valeurs passagères

1. Règlement d'estimation
2. Ancien état - plan 1:5000
3. Nouvel état - plan 1:5000
4. Registre ancien état / nouvel état

Lieu de dépôt: Bureau communal de Haute-Ajoie à Chevenez (pendant les heures d'ouverture)

Durée de dépôt: Du 25 novembre 2022 au 14 décembre 2022.

Les intéressés sont priés de prendre connaissance de ces documents; les éventuelles oppositions, écrites et motivées, sont à adresser **jusqu'au 14 décembre 2022 inclusivement**, au Bureau communal de Haute-Ajoie.

Pour être recevables, les oppositions devront être motivées, porter exclusivement sur les objets déposés et respecter l'art. 106 LAS. Les oppositions ne pourront remettre en cause des objets ayant fait l'objet d'un dépôt public antérieur.

Syndicat d'améliorations foncières de Rocourt.